



## Heures supplémentaires en mairie

Par **DOM37000**, le **27/03/2010** à **10:33**

Bonjour,

Je suis actuellement agent d'entretien dans une Mairie en Indre-et-loire.

Mon contrat est en C.D.I à 35h/semaine.

Je travail de 6h à 13h du lundi au vendredi.

Durant les vacances scolaires les heures de travail sont modifié.

Mon chef m'impose de travailler de 6h à 13h est de 18h à 20h.

Ce rythme pour moi est assez difficile à tenir du fait de mon âge (58 ans) ces horaires commence à me peser.

A t-il le droit de m'obliger à travailler du matin et du soir?

Puis-je refuser d'effectuer des heures supplémentaires? Sachant que celle-ci ne me seront pas payer.

Merci de votre aide.